

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DFPE 321 Subvention et avenant à convention (79.600 euros) avec l'association LIRE à Paris pour l'intervention de lecteurs dans les Relais d'Assistants Maternelles.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention de fonctionnement daté du 22 novembre 2010 avec l'association « LIRE à Paris » pour son action de sensibilisation au livre auprès des assistantes maternelles dans les Relais d'Assistants Maternelles et les Maisons de l'Enfance ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « LIRE à Paris » (n°16 396) dont le siège social est situé 67, rue Curial à Paris (19e) l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de fonctionnement en date du 22 novembre 2010, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 79.600 euros est attribuée à l'association « LIRE à Paris » pour soutenir son action de sensibilisation au livre auprès des assistantes maternelles dans les Relais d'Assistants Maternelles, au titre de l'année 2012. (N°ASTRE : D00457 – n° SIMPA : 16396 - n°dossier de subvention 2012_03768).

Article 3 : La dépense correspondante à cette subvention sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2012 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : La recette correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012, chapitre 74, rubrique 64, nature 7478.